

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que l'ancienne bergerie située au lieu-dit « *in der Bergwies* » à Blaschette se caractérise comme suit :

La bergerie / l'écurie (GEN /RAR) est située au lieu-dit « *in der Bergwies* », sur le plateau surmontant les localités de Blaschette, Fischbach et Lintgen. Implanté sur un croisement de trois chemins ruraux, l'immeuble se distingue par sa simplicité. En effet, il s'agit d'une construction sur plan rectangulaire (environ 18x18 mètres) d'un niveau, surmonté par une toiture en bâtière (TYP).

Le bâtiment a été érigé comme bergerie / écurie dans les années 1860-1870¹ et faisait depuis lors partie de la *ferme de Blaschette*. (Cette dernière a été fondée par Antoine Pescatore² et repris par la Baron Charles Josphe de Gargan, mari de Marie-Madeleine dite Emilie Pescatore. Après une vente par adjudication publique en 1921, la ferme devient la propriété de la famille Degraux, toujours propriétaire de nos jours.³) L'immeuble servait non seulement à abriter les moutons qui pâturaient les champs environnants mais aussi à abreuver et nourrir les chevaux de traits pendant leurs pauses. De nos jours, il s'agit d'une remise pour machines agricoles (SOC).

La façade principale du bâtiment, donnant sur l'intersection est divisée en deux parties. La partie de gauche, présentant une porte et une petite ouverture, servait d'habitation pour le berger⁴. La partie droite, qui servait comme abris pour les animaux, présente à des intervalles réguliers des petites ouvertures rectangulaires verticales. Il s'agit de lucarnes d'aération typiques pour les annexes agricoles. Le pignon droit présente une grande ouverture pour l'accès des animaux. La façade postérieure présente les même lucarnes d'aérations que la façade principale et à droite une nouvelle ouverture fermée par une grande porte en tôle. Le pignon gauche présente une ouverture en plein cintre située en hauteur, pour accéder au niveau des combles qui se trouvaient au-dessus du logement. Tous les murs et tous les encadrements des baies (à part la nouvelle ouverture à l'arrière) sont en grès local. (AUT/TLP)

A l'intérieur, le bâtiment ne présente pas d'éléments historiques importants puisqu'il s'agissait dès le départ d'une construction simple et fonctionnelle. Néanmoins, la bergerie présente un gabarit et des façades qui sont harmonieux et bien proportionnés, ce qui est tout à fait typique pour l'architecture classique du XIX^e siècle (PDR).

¹ Les archives de l'Administration du cadastre et de la topographie nous informent qu'en 1879 une nouvelle construction a été implantée sur la parcelle en question. En-dessous de cette inscription est noté « achevée depuis 10 ans. non occupée depuis plusieurs années ». Puisque cette inscription est très illisible il se peut toutefois qu'elle soit mal transcrite ici.

² Selon les informations d'un des propriétaires actuels en date du 3 décembre 2020.

³ Des publications de l'adjudication publique ont été faites dans divers journaux au mois de janvier et février 1921.

⁴ Selon les informations d'un des propriétaires actuels en date du 3 décembre 2020.

Même pour une construction secondaire et de taille modeste comme une bergerie on se souciait à l'époque d'ériger un bâtiment d'une certaine qualité architecturale. Le bâtiment est devancé par un grand noyer d'une quarantaine d'années⁵ avec lequel il forme un ensemble très pittoresque, au sens appréciatif du terme. Il s'agit non seulement d'un témoin d'un style architectural mais aussi d'un témoin d'une époque de l'histoire agricole révolue.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), rareté (RAR), période de réalisation (PDR), histoire sociale ou des cultes (SOC), typicité du lieu ou des paysage (TLP).

La COSIMO émet avec 8 voix pour un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'ancienne bergerie située au lieu-dit « *in der Bergwies* » à Blaschette (nos cadastraux 271/415 et 271/416). 1 membre s'abstient.

Présent(e)s : Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Jean Leyder, Michel Pauly, Paul Eilenbecker, Sala Makumbundu, Max von Roesgen.

Luxembourg, le 13 janvier 2021

⁵ Selon les informations d'un des propriétaires actuels (en date du 3 décembre 2020) cet arbre a été planté par lui-même.